Acte n°2020B30



## DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20 Présents : 17 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Le 01/10/2020

Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Le 8 octobre 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absent excusé: Michèle NUGUET (Pouvoir David POMMIER), Pierre PERNET, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Gérard PORRETTI.

<u>OBJET</u>: ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau de transfert en amont de la station d'épuration d'Ambérieux-en-Dombes.

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2019 sur le système d'assainissement d'Ambérieux-en-Dombes.

Les travaux consistent à réhabiliter le réseau unitaire en béton situé en amont de la station d'épuration d'Ambérieux-en-Dombes. Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites (environ 110 m³/j) par le renouvellement en tranchée d'une partie du réseau et par la réhabilitation sans tranchée de l'autre partie.

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 460 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain, de l'Agence de l'eau et de l'Etat selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau, du 11ème programme d'actions 2019-2024 et de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subventions est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	92 000	20 %
Sous-total autofinancement	92 000	20 %
Etat - DETR	46 000	10 %
Conseil départemental	92 000	20 %
Agence de l'eau	230 000	50 %
Sous-total subventions	368 000	80 %
Total H.T.	460 000	100 %

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation du réseau de transfert en amont de la station d'épuration d'Ambérieux-en-Dombes pour un montant d'opération évalué à 460 000 € HT;
- ✓ D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- ✓ DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental de l'Ain et de l'Etat pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **D'AUTORISER** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2020.

A Trévoux, le 8/10/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 1 2 0 CT. 2020 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201008-2020B30-AS

Affichage le :

1 2 OCT. 2020

Le Président, Marc PECHOUX